



# JUSQU'À

# 100 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un téléphone reconditionné Samsung Galaxy S10 Parfait Etat dans le cadre d'un renouvellement de mobile



Offre valable du 31/05/2022 au 07/06/2022 inclus

## Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes déjà client.
- Vous avez acheté, entre le 31/05/2022 et le 07/06/2022, un des équipements suivants : Samsung Galaxy S10 Parfait Etat.
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un renouvellement de mobile en conservant votre forfait actuel listé ci-après : Power+ 50Go, Premium 50Go, Premium international 50Go, Power internet illimité, Premium internet illimité, Premium international, Power 100Go, Premium internet illimité, Premium international, 100Go 4G+, Illimité 4G+, 100Go 4G+ Pro, Illimité 4G+ Pro, 150Go 5G, Illimité 5G, International 5G, 150Go 5G Pro, Illimité 5G Pro, International 5G Pro.

Jusqu'à 100 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

## Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur [odr.sfr.fr](http://odr.sfr.fr) dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

## Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur [odr.sfr.fr](http://odr.sfr.fr)

ODR\_RM\_100\_S10\_ParfaitEtat\_310520220001

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 07/10/2022. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris  
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne  
Ref: Coupon